

RCS : AUXERRE
Code greffe : 8901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AUXERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 00003
Numéro SIREN : 351 517 347
Nom ou dénomination : 110 VIGNE

Ce dépôt a été enregistré le 05/02/2020 sous le numéro de dépôt 205

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

EXERCICE SOCIAL CLOS LE 30 juin 2018

Le vendredi 7 décembre 2018, à 9 heures 30,

les associés de la société par actions simplifiée dénommée "110 VIGNE", se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle sur la convocation du président de la société faite conformément aux stipulations des statuts.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé présent ou mandataire au moment de son entrée en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christophe VERDOT, en sa qualité de Président de la société.

La Société CHD, commissaire aux comptes titulaire de la société, régulièrement convoquée, est excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance réunissent plus que le quorum du quart requis par la loi.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les justificatifs des convocations des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du commissaire aux comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des associés représentés et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 30 juin 2018,
- le rapport de gestion établi par le président,
- les rapports établis par le commissaire aux comptes,
- un exemplaire des statuts de la société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le Président déclare que le texte des résolutions ainsi que tous les documents et informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les résolutions présentées à leur approbation ont été communiqués à chacun associé huit jours au moins avant la date de la présente assemblée, le tout conformément aux dispositions des statuts.

Le Président déclare également que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été communiqués au commissaire aux comptes dans les délais prévus par la loi. L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour sur lequel l'assemblée est appelée à délibérer.

Ordre du jour

- Lecture du rapport de gestion établi par le président,
- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 juin 2018 et quitus au président,
- Affectation du résultat de l'exercice social clos,
- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions entre la société et ses dirigeants ou associés,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses

Puis il présente et commente les comptes sociaux et donne lecture du rapport de gestion exposant l'activité au cours du dernier exercice écoulé, les résultats de cette activité et les progrès réalisés, les difficultés rencontrées et les perspectives d'avenir et donne connaissance du tableau faisant apparaître les résultats financiers.

Enfin, le Président donne lecture du rapport général du commissaire aux comptes sur la certification des comptes sociaux et du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions passées entre la société et ses dirigeants ou associés.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte et offre la parole à toute personne qui désirerait la prendre.

Il fournit toutes précisions et explications complémentaires qui lui sont demandées.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport général du commissaire aux comptes certifiant les comptes sociaux, approuve lesdits rapports ainsi que les comptes, soit le bilan, le compte de résultat et l'annexe, de l'exercice social clos le 30 juin 2018 tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître un bénéfice net comptable de 436 470,10 €.

En conséquence, l'assemblée générale donne au président quitus entier et sans réserve de sa gestion pour l'exercice clos.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Sur la proposition qui lui est faite, l'assemblée générale décide d'affecter le résultat de 436 470,10 € de l'exercice comme suit :

- | | | |
|---|---|--------------|
| ➤ | Redistribution aux actionnaires : | |
| | ▪ 110 BOURGOGNE, soit 12 000 parts à 0,65 € | 7 800,00 € |
| | ▪ 110 AGROSERVICES, soit 331 000 parts à 0,65 € | 215 150,00 € |
| ➤ | Compte de report à nouveau | 213 520,10 € |

Compte tenu de cette affectation, l'assemblée générale constate que les capitaux propres de la société s'élèvent maintenant à un montant de 6 070 645,94 €.

Conformément à la loi, l'assemblée générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices clos.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CV

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions passées entre la société et ses dirigeants ou associés, et statuant sur ce rapport, prend acte des nouvelles conventions intervenues au cours de l'exercice et de celles conclues antérieurement et qui se sont poursuivies.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION


L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président.

Le Président
Christophe VERDOT



110 VIGNE
Société par actions simplifiée au capital de 600 250 euros
Siège social : 49, route d'Auxerre, Monéteau (89470)
RCS Auxerre 351 517 347

RAPPORT DE GESTION ANNUEL

EXERCICE SOCIAL CLOS LE 30 JUIN 2018

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre société, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice écoulé clos le 30 juin 2018 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports du commissaire aux comptes.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de la société au cours de l'exercice :

Au cours de l'exercice écoulé clos le 30 juin 2018, le chiffre d'affaires est de 6 332 980 € pour 5 917 424 € sur l'exercice précédent, soit une augmentation de 7,02 % liée au développement de l'activité vigne et caves, et particulièrement en vente de bouteilles et de produits œnologiques.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir :

La protection de la vigne sera directement corrélée aux conditions climatiques qui détermineront le niveau de protection de la vendange.

L'activité vigne et caves continuera de se développer.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice :

Aucun événement important n'est intervenu depuis le 30 juin 2018, date de clôture du dernier exercice.

RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats :

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

- Compte de résultat :

Le chiffre d'affaires s'élève 6 332 980 €.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 11 personnes.

Les traitements et salaires s'élèvent à 292 869 €.

Les cotisations sociales et avantages sociaux s'élèvent à 91 754 €.

Au total, les charges d'exploitation s'établissent à 5 753 991 €.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 650 715 €.

Le résultat courant avant impôts, tenant compte du solde de – 4 829 € des produits et frais financiers, ressort pour l'exercice à 645 886 €.

Le compte de résultat fait apparaître en définitive un bénéfice net comptable de 436 470,10 € que nous vous proposons d'affecter conformément aux dispositions de la loi et des statuts de la société ainsi qu'il sera dit ci-après.

- Proposition d'affectation du résultat :

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant 436 470,10 € de la manière suivante :

➤	Redistribution aux actionnaires :	
	▪ 110 BOURGOGNE, soit 12 000 parts à 0,65 €	7 800,00 €
	▪ 110 AGROSERVICES, soit 331 000 parts à 0,65 €	215 150,00 €
➤	Compte de report à nouveau	213 520,10 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de 6 070 646 €.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices clos.

- Tableau des résultats des cinq derniers exercices :

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R225-102 du code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Conformément aux articles L 441-6-1 alinéa 1 et D 441-4 du Code de Commerce, nous vous informons des délais de paiement des fournisseurs de la société. Ainsi, à la clôture de l'exercice, le solde net (crédoeurs-débiteurs) des dettes fournisseurs se décompose par date d'échéance comme suit :

Résultats et autres éléments significatifs des 5 derniers exercices

110 VIGNE

Période du 01/07/17 au 30/06/18
Edition du 13/11/18
Tenue de compte EURO

NATURES DES INDICATIONS	EXERCICES				
	30/06/2018	30/06/2017	30/06/2016	30/06/2015	30/06/2014
Capital social en fin d'exercice					
Capital social	600 250	600 250	600 250	600 250	600 250
Nombre des actions :					
-ordinaires existantes	343000	343000	343000	343000	343000
-à dividende prioritaire existantes (sans droit de vote)					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
-par conversion d'obligations					
-par exercice de droits de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes	6 332 980	5 917 424	5 487 856	5 416 915	4 774 248
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	726 362	727 295	577 070	634 450	557 492
Impôts sur les bénéfices	212 115	247 406	201 623	159 330	107 071
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	436 470	506 978	412 912	328 589	277 760
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	1	1	1	1	1
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	1	1	1	1	1
Dividende attribué à chaque action					
Effectif					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	11	9	9	8	10
Montant de la masse salariale de l'exercice	292 869	270 938	259 933	241 384	231 174
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	110 239	89 643	86 541	93 428	77 249

①

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise :		110 VIGNE										Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		1 2							
Adresse de l'entreprise		49 ROUTE D'AUXERRE 89470 MONETEAU										Durée de l'exercice précédent *		1 2							
Numéro SIRET*		3 5 1 5 1 7 3 4 7 0 0 0 4 0										Néant		<input type="checkbox"/>							
												Exercice N clos le,		3 0 0 6 2 0 1 8							
												Brut		Amortissements, provisions		Net					
												1		2		3					
Capital souscrit non appelé (I)		AA																			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB										AC									
	Frais de développement *	CX										CQ									
	Concessions, brevets et droits similaires	AF										111 093		AG		111 093					
	Fonds commercial (1)	AH										AI									
	Autres immobilisations incorporelles	AJ										AK									
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL										AM									
	Terrains	AN										321 947		AO		52 662		269 285			
	Constructions	AP										1 747 525		AQ		1 532 240		215 286			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR										91 593		AS		86 044		5 549			
	Autres immobilisations corporelles	AT										220 753		AU		91 388		129 365			
Immobilisations en cours	AV										928		AW				928				
Avances et acomptes	AX										AY										
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS										334		CT				334			
	Autres participations	CU										2 218 083		CV				2 218 083			
	Créances rattachées à des participations	BB										844 341		BC				844 341			
	Autres titres immobilisés	BD										2 689		BE				2 689			
	Prêts	BF												BG							
	Autres immobilisations financières *	BH										3 453		BI				3 453			
TOTAL (II)		BJ										5 562 738		BK		1 873 426		3 689 312			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL										BM								
		En cours de production de biens	BN										BO								
		En cours de production de services	BP										BQ								
		Produits intermédiaires et finis	BR										BS								
		Marchandises	BT										1 761 447		BU		43 137		1 718 309		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV												BW							
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX										1 891 921		BY		130 939		1 760 982		
Autres créances (3)		BZ										528 340		CA		65 000		463 340			
DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB												CC							
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	CD												CE							
	Disponibilités	CF										7 825		CG				7 825			
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH										3 037		CI				3 037			
	TOTAL (III)	CJ										4 192 570		CK		239 076		3 953 494			
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW																			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM																			
Écarts de conversion actif * (VI)		CN																			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO										9 755 308		IA		2 112 503		7 642 806			
Renvois : (1) Dont droit au bail :												(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an :		CR		151 459	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :										Stocks :		Créances :							

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise		110 VIGNE	Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 600 250)	DA	600 250
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	1 911 137
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input style="width: 50px;" type="text" value="EK"/>)	DC	283 092
	Réserve légale (3)	DD	60 025
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	23 430
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input style="width: 50px;" type="text" value="B1"/>)	DF	4 142
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input style="width: 50px;" type="text" value="EJ"/>)	DG	
	Report à nouveau	DH	2 752 101
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	436 470
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	6 070 646
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
Avances conditionnées		DN	
TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	39 319
	TOTAL (III)	DR	39 319
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	120 618
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input style="width: 50px;" type="text" value="EI"/>)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 036 294
	Dettes fiscales et sociales	DY	196 912
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	112 240
	Autres dettes	EA	66 777
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	1 532 841
	Ecarts de conversion passif *	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	7 642 806
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	283 092
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	4 142
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 412 223	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	120 618	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : 110 VIGNE		Exercice N			Néant <input type="checkbox"/> *		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	6 214 284	FB	FC	6 214 284	
	Production vendue	{ biens * services*	FD	2 299	FE	FF	2 299
			FG	116 398	FH	FI	116 398
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	6 332 980	FK	FL	6 332 980	
	Production stockée*				FM		
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO	1 725	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	68 331	
	Autres produits (1) (11)				FQ	1 670	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	6 404 706
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	4 726 949	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	(295 964)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	9 847	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	669 288	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	115 754	
	Salaires et traitements*				FY	292 869	
	Charges sociales (10)				FZ	91 754	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions			GA	61 099
						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	76 834
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	5 395	
	Autres charges (12)				GE	165	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	5 753 991	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	650 715	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	5 058	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	(6 488)	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
Total des produits financiers (V)					GP	(1 430)	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	3 399	
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
Total des charges financières (VI)					GU	3 399	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(4 829)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	645 886	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise 110 VIGNE		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	899
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 800
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	2 699
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	2 699
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	212 115
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	6 405 975
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	5 969 505
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	436 470
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	3 840
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
(3) Dont	- Crédit - bail mobilier *	HP	
	- Crédit - bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	2 780
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	
		obligatoires	A9
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

RENOIS

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

* (Ne pas reporter le montant des centimes)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

© Sage

CADRE A										IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations							
Désignation de l'entreprise : 110 VIGNE												1		2		3		Néant <input type="checkbox"/> *			
														Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement										TOTAL I		CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		KD	111 093	KE		KF				
CORPORELLES	Terrains												KG	321 947	KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants		L9						KJ	1 275 864	KK		KL	138 405				
		Sur sol d'autrui		Dont Composants		M1						KM		KN		KO					
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions										Dont Composants M2		KP	314 481	KQ		KR	23 148		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels										Dont Composants M3		KS	93 880	KT		KU			
		Installations générales, agencements, aménagements divers *												KV		KW		KX			
		Matériel de transport *												KY	47 900	KZ		LA	22 700		
		Matériel de bureau et mobilier informatique												LB	67 542	LC		LD	82 611		
		Emballages récupérables et divers *												LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours												LH	17 163	LI		LJ	252 350			
	Avances et acomptes												LK		LL		LM				
	TOTAL III												LN	2 138 776	LO		LP	519 213			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										8G		334	8M		8T					
	Autres participations										8U		2 405 846	8V		8W	657 023				
	Autres titres immobilisés										IP		2 689	IR		IS					
	Prêts et autres immobilisations financières										IT		3 453	IU		IV					
	TOTAL IV										LQ		2 412 322	LR		LS	657 023				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										ØG		4 662 192	ØH		ØJ	1 176 236					
CADRE B										IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence					
												1		2		3		4			
												par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement										TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		IO		LV		LW	111 093	IX		
CORPORELLES	Terrains										IP		LX		LY	321 947	LZ				
	Constructions	Sur sol propre				IQ						MA		MB	1 414 268	MC					
		Sur sol d'autrui				IR						MD		ME		MF					
		Inst. gales, agenets et am. des constructions										IS		MG	4 372	MH	333 257	MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels										IT		MJ	2 287	MK	91 593	ML				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers										IU		MM		MN		MO			
		Matériel de transport										IV		MP		MQ	70 600	MR			
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier										IW		MS		MT	150 153	MU			
	Emballages récupérables et divers*										IX		MV		MW		MX				
	Immobilisations corporelles en cours										MY		MZ	268 585	NA	928	NB				
Avances et acomptes										NC		ND		NE		NF					
TOTAL III										IY		NG	275 244	NH	2 382 746	NI					
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										IZ		ØU		M7	334	ØW				
	Autres participations										IØ		ØX	445	ØY	3 062 424	ØZ				
	Autres titres immobilisés										II		2B		2C	2 689	2D				
	Prêts et autres immobilisations financières										I2		2E		2F	3 453	2G				
	TOTAL IV										I3		NJ	445	NK	3 068 900	2H				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										I4		ØK	275 689	ØL	5 562 738	ØM					

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis-SD 2018

Exercice N clos le 3 0 0 6 2 0 1 8

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: 110 VIGNE

 Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est appelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise	110 VIGNE	Néant <input type="checkbox"/> *
-----------------------------	-----------	----------------------------------

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	111 093	PF		PG		PH	111 093		
Terrains		PI	50 921	PJ	1 741	PK		PL	52 662		
Constructions	Sur sol propre	PM	1 187 020	PN	44 784	PO		PQ	1 231 804		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	300 508	PW	4 300	PX	4 372	PY	300 436		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	84 222	QA	4 109	QB	2 287	QC	86 044		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH	17 681	QI	5 644	QJ		QK	23 325		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	67 542	QM	521	QN		QO	68 063		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
	TOTAL III	QU	1 707 893	QV	61 099	QW	6 659	QX	1 762 333		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	ØN	1 818 986	ØP	61 099	ØQ	6 659	ØR	1 873 426		

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
TOTAL I											
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL II											
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3				
	Inst.gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO				
TOTAL IV											
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non versifié (NP + NQ + NR)	NW			NY			NZ				
			Total général non versifié (NS + NT + NU)			Total général non versifié (NW - NY)					

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

N° 2057-SD 2018

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	844 341	UM		UN	844 341			
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	3 453	UV		UW	3 453			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	151 459				151 459			
	Autres créances clients		UX	1 740 463		1 740 463					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	542		542					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	35 291		35 291				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	58 451		58 451				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	26 086		26 086				
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC	6 888		6 888					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	401 083		401 083					
	Charges constatées d'avance		VS	3 037		3 037					
	TOTAUX			VT	3 271 091	VU	2 271 840	VV	999 252		
	RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	120 618			120 618				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 036 294		1 036 294						
Personnel et comptes rattachés		8C	76 366		76 366						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	40 123		40 123						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	65 863		65 863					
Obligations cautionnées			VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	14 560		14 560					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	112 240		112 240						
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	66 777		66 777						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	1 532 841	VZ	1 412 223		120 618			
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : 110 VIGNE		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 30062018		
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible * à réintégrer :		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	5 395	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX	5 395	
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis)*		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *		XY						
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)		I7 212 115						
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7	
	RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux de 0%					
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions							
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)		XR							
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ	
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage		Y1							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage		Y3							
							TOTAL I		
							WR 653 980		
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*		WT							
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)		WU							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %		I6						
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*		WZ						
	Régime des sociétés mères et des filiales* (Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	XA			
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.		ZY						
	Majoration d'amortissement*		XD						
Mesures d'incitation	Entreprises nouvelles - (Reynac d'entreprise en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art.44 octies A)		L5
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)		L6	Société immobilière coooc (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA
	ZFU-TE (art.44 octies et octies A)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC
							Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)		XS							
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI	XG 17 635	
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage		Y2							
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	déficit (II moins I)		636 345		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL	XJ				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL					
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	636 345				

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

Désignation de l'entreprise 110 VIGNE Néant *

I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	41 805
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
Engagement Retraite	8X	5 395	8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	5 395	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Montant net à la fin de l'exercice
	L1		Imputations

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
 art. L3113-1et L3211-1du Code des Transports (case à cocher) XU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
 (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise 110 VIGNE										Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	2 245 123	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves	ZB							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	506 978		ZD							
	Prélèvements sur les réserves	ØE			ZE							
					ZF							
	TOTAL I	ØF	2 752 101		(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZG	2 752 101					
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7										YQ	
	— Engagements de crédit-bail immobilier										YR	
	— Effets portés à l'escompte et non échus										YS	
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance										YT	315 931
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 30 790										XQ	31 550
	— Personnel extérieur à l'entreprise										YU	183 648
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	16 942
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV	
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES 377										ST	121 218
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	669 288
	IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW
— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS										9Z	93 766	
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	115 754	
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée										YY	1 234 861
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	1 058 463
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017)*										ØB	255 591
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*										ØS	
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	0,23 %
	— Numéro de centre de gestion agréé* XP										— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 sinon 0 ZR	
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG	
	— Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies										RH	
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA										Plus-values à 15% JK	Plus-values à 0% JL
											Plus-values à 19% JM	Imputations JC
	Groupe : résultat d'ensemble. JD										Plus-values à 15% JN	Plus-values à 0% JO
											Plus-values à 19% JP	Imputations JF
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH 0										N° SIRET de la société mère du groupe JJ	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : 110 VIGNE

Néant ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1	CHARIOT ELEV	2 287		2 287	
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus value ou de la moins-value ⑧	Court terme ρ	Long terme σ			Plus-values taxables à 19% (1) ⑩
				19%	15% ou 12,8%	0%	
I - Immobilisations *	1	1 800	1 800				
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨			1 800				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑪							
CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑫							
			(A)	(B)	(C)		
				(Ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : 110 VIGNE

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % <input type="checkbox"/> ou 12,8 % <input checked="" type="checkbox"/>	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) <input type="checkbox"/>	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) <input type="checkbox"/>	

- Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 bis du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾		
①		②	③	④	⑤	⑥	$\pi = \kappa + \lambda + \mu - \nu - \sigma$
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

N° 2059-D-SD 2018

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : 110 VIGNE	Néant <input type="checkbox"/> *
---	----------------------------------

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

16

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE
DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

DGFIP N° 2059-E-SD 2018

Désignation de l'entreprise : 110 VIGNE		Néant <input type="checkbox"/> *	
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :			
Exercice ouvert le : 01072017		et clos le : 30062018	
		Durée en nombre de mois <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/>	
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	6 332 980	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	1 800	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	6 334 780	
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	1 670	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF	1 725	
Variation positive des stocks	OD	295 964	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	2 197	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	301 555	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	ON	4 785 231	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	589 303	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	760	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	73 803	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	165	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	5 449 262	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	1 187 073	
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	1 187 073	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)	GX		
Effectifs au sens de la CVAE *	EY		
Période de référence	GY	du	GZ au
Date de cessation	HR		
VI - Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs			
Effectif moyen du personnel : *	YP	11	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

[]

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

[] (1)

Néant [] *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 6 2 0 1 8

N° SIRET 3 5 1 5 1 7 3 4 7 0 0 0 4 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 110 VIGNE

ADRESSE (voie) 49 ROUTE D'AUXERRE

CODE POSTAL 89470 VILLE MONTEAU

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 342975

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 25

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SA Dénomination 110 AGROSERVICES N° SIREN (si société établie en France) 4 3 1 9 4 3 9 9 2 % de détention 96,5 Nb de parts ou actions 331000 Adresse : N° 49 Voie ROUTE D'AUXERRE Code Postal 89470 Commune MONTEAU Pays

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2018

N° de dépôt

[]

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

(1) []

Néant []*

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 6 2 0 1 8

N° SIRET 3 5 1 5 1 7 3 4 7 0 0 0 4 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 110 VIGNE

ADRESSE (voie) 49 ROUTE D'AUXERRE

CODE POSTAL 89470 VILLE MONETEAU

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique	SAS	Dénomination	SOREAL	N° SIREN (si société établie en France)	3 8 3 4 8 0 4 0 7	% de détention	23,25
Adresse :	N°	Voie	MOULIN DE CHAMPAGNE	Code Postal	01450	Commune	VONNAS
Pays							
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
Pays							
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
Pays							
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
Pays							
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
Pays							
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
Pays							
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
Pays							
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
Pays							

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01072017	et clos le	30062018	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher			case	
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case				
Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD				
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258, indiquer le nom et la localisation				

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
110 VIGNE 49 ROUTE D'AUXERRE 89470 MONETEAU FRANCE		49 ROUTE D'AUXERRE 89470 MONETEAU	
SIRET 35151734700040			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées Commerce de gros Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 %	636 345	Bénéfice imposable à 28 %		Bénéfice imposable à 15 %		Déficit	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
	PV à long terme imposables à 15%				PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches								
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité	<input type="checkbox"/>	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>	
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%				
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :			dans le secteur productif, art. 244 quater W		dans le secteur du logement social, art. 244 quater X			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> N° d'agrément CGA	Date : 28092018 Lieu : MONETEAU Qualité : DIRECTEUR GENERAL Nom du signataire : M krebs JEAN MARC

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD

(2018)

Si déposé néant, cochez la case :

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES								
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e				
				f				
				g				
				h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j				
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)				
G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES <small>(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</small>								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
	2	3	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
			4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
			5	6	7	8		
H DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION								
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				MVLt restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
				MVLt imputée sur les PVLt de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLt réalisée au cours de l'exercice				
				MVLt restant à reporter				

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

SAS 110 VIGNE

49 ROUTE D'AUXERRE

89 470 - MONETEAU

Paris, le 14 Novembre 2018

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 Juin 2018

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS 110 VIGNE relatifs à l'exercice clos le 30 Juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

JMB/LAM

C commissaire
aux comptes

SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 500 000 €

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

SIÈGE SOCIAL : 22 rue de Madrid - 75008 PARIS - 343 205 027 RCS Paris - Tél. 01 40 21 82 82 - Fax : 01 40 21 82 83 - www.groupechd.fr

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Juillet 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion du Président et des autres documents adressés aux Associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

C.H.D Audit Ile de France
Commissaire aux Comptes

Jean-Marc BULLIER

Annexe au rapport : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

SAS 110 VIGNE

Société par Actions Simplifiée au capital de 600.250 Euros

Siège social : 49 ROUTE D'AUXERRE
89 470 - MONTEAU

RCS : AUXERRE 351 517 347

**RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS
REGLEMENTEES**

*Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 30 Juin 2018*

SAS 110 VIGNE

Société par Actions Simplifiée au capital de 600.250 €uros

Siège social : 49 ROUTE D'AUXERRE

89 470 - MONTEAU

RCS : AUXERRE 351 517 347

**RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS
REGLEMENTEES**

*Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 30 Juin 2018*

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie des Nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce.

C.H.D Audit – Ile de France
Commissaire aux Comptes

Jean-Marc BULLIER

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie des Nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce.

C.H.D Audit – Ile de France
Commissaire aux Comptes

Jean-Marc BULLIER

Bilan Actif

110 VIGNE

Période du 01/07/17 au 30/06/18
Edition du 13/11/18
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 30/06/2018	Net (N-1) 30/06/2017
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	111 093	111 093		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	111 093	111 093		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	321 947	52 662	269 285	271 026
Constructions	1 747 525	1 532 240	215 286	102 817
Installations techniques, matériel et outillage industriel	91 593	86 044	5 549	9 658
Autres immobilisations corporelles	220 753	91 388	129 365	30 219
Immobilisations en cours	928		928	17 163
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	2 382 746	1 762 333	620 413	430 883
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence	334		334	334
Autres participations	2 218 083		2 218 083	2 217 313
Créances rattachées à des participations	844 341		844 341	188 533
Autres titres immobilisés	2 689		2 689	2 689
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 453		3 453	3 453
TOTAL immobilisations financières :	3 068 900		3 068 900	2 412 322
ACTIF IMMOBILISÉ	5 562 738	1 873 426	3 689 312	2 843 205
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises	1 761 447	43 137	1 718 309	1 422 588
TOTAL stocks et en-cours :	1 761 447	43 137	1 718 309	1 422 588
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	1 891 921	130 939	1 760 982	1 911 997
Autres créances	528 340	65 000	463 340	1 239 182
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	2 420 261	195 939	2 224 322	3 151 179
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	7 825		7 825	381 760
Charges constatées d'avance	3 037		3 037	3 122
TOTAL disponibilités et divers :	10 863		10 863	384 882
ACTIF CIRCULANT	4 192 570	239 076	3 953 494	4 958 649
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écart de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	9 755 308	2 112 503	7 642 806	7 801 854

Bilan Passif

110 VIGNE

Période du 01/07/17 au 30/06/18

Edition du 13/11/18

Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Net (N) 30/06/2018	Net (N-1) 30/06/2017
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 600 250	600 250	600 250
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	1 911 137	1 911 137
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence	283 092	283 092
Réserve légale	60 025	60 025
Réserves statutaires ou contractuelles	23 430	23 430
Réserves réglementées	4 142	4 142
Autres réserves		
Report à nouveau	2 752 101	2 245 123
Résultat de l'exercice	436 470	506 978
TOTAL situation nette :	6 070 646	5 634 176
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	6 070 646	5 634 176
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	39 319	33 924
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	39 319	33 924
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	120 618	1 275 135
Emprunts et dettes financières divers		
TOTAL dettes financières :	120 618	1 275 135
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 036 294	545 744
Dettes fiscales et sociales	196 912	241 239
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	112 240	
Autres dettes	66 777	71 637
TOTAL dettes diverses :	1 412 223	858 620
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	1 532 841	2 133 754
Écarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	7 642 806	7 801 854

Compte de Résultat (Première Partie)

110 VIGNE

Période du 01/07/17 au 30/06/18
 Edition du 13/11/18
 Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 30/06/2018	Net (N-1) 30/06/2017
Ventes de marchandises	6 214 284		6 214 284	5 775 837
Production vendue de biens	2 299		2 299	3 749
Production vendue de services	116 398		116 398	137 837
Chiffres d'affaires nets	6 332 980		6 332 980	5 917 424
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			1 725	1 673
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			68 331	165 832
Autres produits			1 670	30
PRODUITS D'EXPLOITATION			6 404 706	6 084 958
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]			4 726 949	4 019 178
Variation de stock de marchandises			(295 964)	92 329
Achats de matières premières et autres approvisionnements			9 847	11 530
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			669 288	592 054
TOTAL charges externes :			5 110 120	4 715 090
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			115 754	114 245
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			292 869	270 938
Charges sociales			91 754	89 643
TOTAL charges de personnel :			384 623	360 581
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			61 099	57 588
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			76 834	76 155
Dotations aux provisions pour risques et charges			5 395	4 203
TOTAL dotations d'exploitation :			143 328	137 946
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			165	122
CHARGES D'EXPLOITATION			5 753 991	5 327 984
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			650 715	756 974

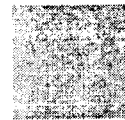
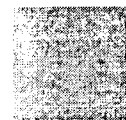
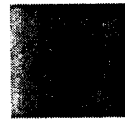
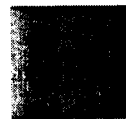
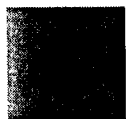
Compte de Résultat (Seconde Partie)

110 VIGNE

Période du 01/07/17 au 30/06/18
Edition du 13/11/18
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Net (N) 30/06/2018	Net (N-1) 30/06/2017
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	650 715	756 974
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	5 058	1 213
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	(6 488)	3 873
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	(1 430)	5 086
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	3 399	3 190
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	3 399	3 190
RÉSULTAT FINANCIER	(4 829)	1 896
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	645 886	758 870
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	899	13 892
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 800	300
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	2 699	14 192
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		18 678
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
		18 678
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	2 699	(4 486)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	212 115	247 406
TOTAL DES PRODUITS	6 405 975	6 104 236
TOTAL DES CHARGES	5 969 505	5 597 259
BÉNÉFICE OU PERTE	436 470	506 978

Annexe



FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait majeur empêchant la comparaison d'un exercice sur l'autre n'est survenu dans l'exercice.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La comptabilisation des actifs tient compte des dispositions issues des règlements du CRC N° 2002-10 et 2004-06, abrogé et repris par l'ANC N° 2014-03, relatif à la définition,

, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Les changements résultant de la première application des règlements ont été traités de manière prospective.

Les immobilisations corporelles sont évaluées

- à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires et frais d'acquisition des immobilisations)
- à leur coût de production, en cas de production interne (Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire

Les durées d'amortissement annuel pratiquées ont été considérées équivalentes aux durées d'utilisation économique.

Les plans d'amortissements sont les suivants :

- | | |
|--|-------------|
| - Constructions - Bâtiment | 15 ans |
| - Installation générale sur terrain autrui | 5 et 10 ans |
| - Matériel exploitation | 5 et 10 ans |
| - Matériel de transport | 5 et 7 ans |
| - Mobilier, Matériel de bureau et informatique | 3 et 5 ans |

PARTICIPATION, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Les provisions pour dépréciations sont calculées en fonction de la situation nette de chaque société.

Toutefois, les titres de participations de Soreal font l'objet d'une provision en fonction d'une évaluation de celle-ci en tenant compte de ses perspectives d'évolution ainsi que du soutien de la Coopérative 110 Bourgogne au titre de la filière Nutrition Animale.

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode du prix d'achat unitaire moyen pondéré sur la période du 1er Juillet 2017 au 30 Juin 2018.

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks est constituée en fonction de la probabilité d'écoulement des produits. Au titre de l'exercice, le montant de la provision sur stock s'élève à 43 137€.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est calculée sur la base de 100% pour les créances à plus d'un an et à 50% pour les créances comprises entre 6 mois et un an.

Ensuite la situation de chaque client est étudiée individuellement afin d'ajuster sa provision.

De ce fait, une dotation de 33 696€ et une reprise de 22 656€ ont été constituées au titre de l'exercice.

Règles & Méthodes Comptables

110 VIGNE

Période du 01/07/17 au 30/06/18
Edition du 13/11/18
Tenue de compte EURO

PROVISIONS INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE

L'ANC a publié fin 2013 la recommandation n° 2013-02 concernant les règles comptables relatives notamment aux indemnités de fin de carrière.

Celle-ci abroge la précédente émise par le Conseil National de la Comptabilité (CNC) n° 2003-R-01.

- Augmentation annuelle des salaires fixée à 1.5%
- Age de départ à la retraite retenu est de 65 ans.
- Taux d'actualisation de 1.56%
- Taux de charge sociale de 50%
- Taux de rotation retenu est de 3%
- La table de mortalité utilisée est la table réglementaire TV 88/90
- La méthode de calcul retenue est la méthode Rétrospective Prorata Temporis

Cet engagement constitue une provision pour charge inscrite au passif du bilan.

Nous avons provisionné au titre de l'exercice un montant de 5 395€.

CREDIT IMPOT COMPETITIVITE EMPLOI

Le CICE est comptabilisé en fonction de l'engagement des charges de rémunérations éligibles. Il a été comptabilisé dans le compte 648300 "Crédit d'impôt compétitivité".

Le montant inscrit en compte de résultat au cours de l'exercice est de 17 634€.

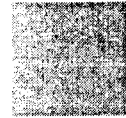
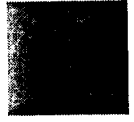
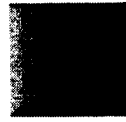
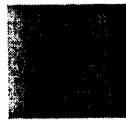
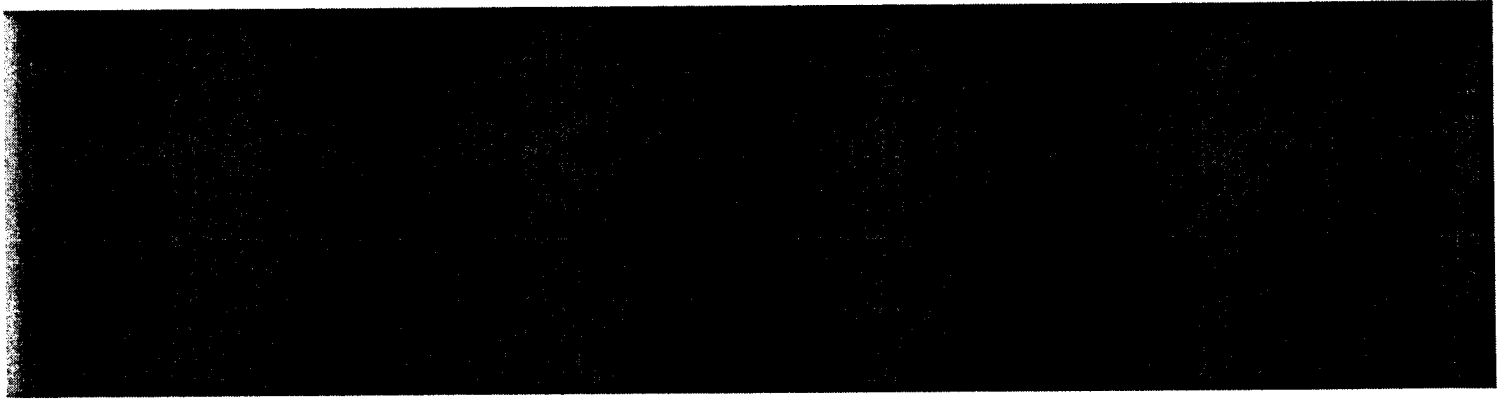
La créance de CICE constatée est inscrite dans le compte 448700 "Etat-Produits à Recevoir".

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, et de transition écologique et énergétique.

CONSOLIDATION

La société 110 Vigne fait partie d'un groupe dont 110 Bourgogne est la société consolidante.

La méthode de consolidation appliquée est l'intégration globale.



Immobilisations

110 VIGNE

Période du 01/07/17 au 30/06/18
Edition du 13/11/18
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions, apports, créations, virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	111 093		
TOTAL immobilisations incorporelles :	111 093		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	321 947		
Constructions sur sol propre	1 275 864		138 405
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales	314 481		23 148
Installations techniques et outillage industriel	93 880		
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport	47 900		22 700
Matériel de bureau, informatique et mobilier	67 542		82 611
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	17 163		603
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	2 138 776		267 466
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence	334		
Autres participations	2 405 846		657 023
Autres titres immobilisés	2 689		
Prêts et autres immobilisations financières	3 453		
TOTAL immobilisations financières :	2 412 322		657 023
TOTAL GÉNÉRAL	4 662 192		924 489

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles			111 093	
TOTAL immobilisations incorporelles :			111 093	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains			321 947	
Constructions sur sol propre			1 414 268	
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales		4 372	333 257	
Install. techn., matériel et out. industriels		2 287	91 593	
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport			70 600	
Mat. de bureau, informatique et mobil.			150 153	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours		16 838	928	
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :		23 497	2 382 746	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence			334	
Autres participations		445	3 062 424	
Autres titres immobilisés			2 689	
Prêts et autres immo. financières			3 453	
TOTAL immobilisations financières :		445	3 068 900	
TOTAL GÉNÉRAL		23 942	5 562 738	

Amortissements

110 VIGNE

Période du 01/07/17 au 30/06/18
Edition du 13/11/18
Tenue de compte EURO

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	111 093			111 093
TOTAL immobilisations incorporelles :	111 093			111 093
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	50 921	1 741		52 662
Constructions sur sol propre	1 187 020	44 784		1 231 804
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales	300 508	4 300	4 372	300 436
Installations techn. et outillage industriel	84 222	4 109	2 287	86 044
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport	17 681	5 644		23 325
Mat. de bureau, informatique et mobil.	67 542	521		68 063
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	1 707 893	61 099	6 659	1 762 333
TOTAL GÉNÉRAL	1 818 986	61 099	6 659	1 873 426

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :			
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL			

Provisions Inscrites au Bilan

110 VIGNE

Période du 01/07/17 au 30/06/18
Edition du 13/11/18
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour litiges				
Prov. pour garant. données aux clients				
Prov. pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Prov. pour pensions et obligat. simil.	33 924	10 790	5 395	39 319
Provisions pour impôts				
Prov. pour renouvellement des immo.				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres prov. pour risques et charges				
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	33 924	10 790	5 395	39 319
Prov. sur immobilisations incorporelles				
Prov. sur immobilisations corporelles				
Prov. sur immo. titres mis en équival.				
Prov. sur immo. titres de participation				
Prov. sur autres immo. financières	42 895	43 137	42 895	43 137
Provisions sur stocks et en cours	119 898	33 697	22 656	130 939
Provisions sur comptes clients	65 000			65 000
Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	227 793	76 834	65 551	239 076
TOTAL GÉNÉRAL	261 717	87 624	70 946	278 395

État des Échéances des Créances et Dettes

110 VIGNE

Période du 01/07/17 au 30/06/18
Edition du 13/11/18
Tenue de compte EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations	844 341		844 341
Prêts			
Autres immobilisations financières	3 453		3 453
TOTAL de l'actif immobilisé :	847 793		847 793
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	151 459		151 459
Autres créances clients	1 740 463	1 740 463	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	0	0	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	542	542	
État - Impôts sur les bénéfices	35 291	35 291	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	58 451	58 451	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés	26 086	26 086	
État - Divers			
Groupe et associés	6 888	6 888	
Débiteurs divers	401 083	401 083	
TOTAL de l'actif circulant :	2 420 261	2 268 802	151 459
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	3 037	3 037	
TOTAL GÉNÉRAL	3 271 091	2 271 840	999 252

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	120 618		120 618	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 036 294	1 036 294		
Personnel et comptes rattachés	76 366	76 366		
Sécurité sociale et autres organismes	40 123	40 123		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	65 863	65 863		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	14 560	14 560		
Dettes sur immo. et comptes rattachés	112 240	112 240		
Groupe et associés				
Autres dettes	66 777	66 777		
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	1 532 841	1 412 223	120 618	

Etat libre

110 VIGNE

Période du 01/07/17 au 30/06/18
Edition du 13/11/18
Tenue de compte EURO

REEVALUATION

Une réévaluation libre a été pratiquée au 30 Juin 1999

Les postes concernés sont les suivants

Terrains	0.00€
Constructions	0.00€
Matériel et outillage	283091.89€

soit un écart de réévaluation de 283091.89€ figurant au passif du bilan.

Produits à Recevoir

110 VIGNE

Période du 01/07/17 au 30/06/18
Edition du 13/11/18
Tenue de compte EURO

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

Montant

Immobilisations financières

Créances rattachées à des participations
Autres immobilisations financières

Créances

Créances clients et comptes rattachés
Personnel
Organismes sociaux
État
Divers, produits à recevoir
Autres créances

471
26 086
357
335 155

Valeurs Mobilières de Placement

Disponibilités

TOTAL

362 069

Charges à Payer

110 VIGNE

Période du 01/07/17 au 30/06/18
Edition du 13/11/18
Tenue de compte EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	153 161
Dettes fiscales et sociales	108 189
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	57 918
TOTAL	319 268

Détail des Produits Exceptionnels et Charges Exceptionnelles

110 VIGNE

Période du 01/07/17 au 30/06/18
Edition du 13/11/18
Tenue de compte EURO

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Montant	Imputé au compte
Produits Cession des Immobilisations	1 800	
Rentrées sur créances amorties	899	

TOTAL	2 699	
--------------	--------------	--

CHARGES EXCEPTIONNELLES	Montant	Imputé au compte
Néant		

TOTAL		
--------------	--	--

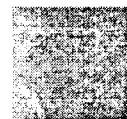
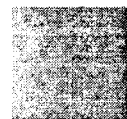
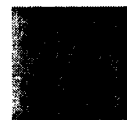
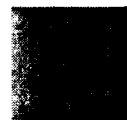
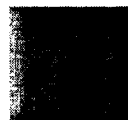
Détail des Transferts de Charges

110 VIGNE

Période du 01/07/17 au 30/06/18
Edition du 13/11/18
Tenue de compte EURO

NATURE	Montant
Remboursement Formation Opcalim	584
Remboursement Assurances	489
Remboursement Fournisseurs	1 708
TOTAL	2 780

Engagements financiers, autres informations



Dettes Garanties par des Sûretés Réelles

110 VIGNE

Période du 01/07/17 au 30/06/18
Edition du 13/11/18
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Montant garanti
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
TOTAL	

Effectif Moyen

110 VIGNE

Période du 01/07/17 au 30/06/18
Edition du 13/11/18
Tenue de compte EURO

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	1	
Agents de maîtrise et techniciens	3	
Employés	5	
Ouvriers	2	
TOTAL	11	

Ventilation du Chiffre d'Affaires Net

110 VIGNE

Période du 01/07/17 au 30/06/18
Edition du 13/11/18
Tenue de compte EURO

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	Montant
Activité Professionnelle	5 657 412
Activité LISA	296 027
Activité prestations et Autres	379 541
TOTAL	6 332 980

RÉPARTITION PAR MARCHÉ GÉOGRAPHIQUE	Montant
France	6 332 980
TOTAL	6 332 980

Composition du Capital Social

110 VIGNE

Période du 01/07/17 au 30/06/18
Edition du 13/11/18
Tenue de compte EURO

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	343000	1,75
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	343000	1,75

Liste des Filiales et Participations

110 VIGNE

Période du 01/07/17 au 30/06/18
 Edition du 13/11/18
 Tenue de compte EURO

FILIALES ET PARTICIPATIONS	Capitaux propres	Quote-part de capital détenu en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS			
1. filiales (Plus de 50% du capital détenu)			
2. participations (10 à 50% du capital détenu)			
SOREAL	2 919 569	23,25	(43 502)
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS			
1. filiales non reprises en A:			
- françaises			
- étrangères			
2. participations non reprises en A:			
- françaises			
- étrangères			

Variation Détaillée des Stocks et des En-Cours

110 VIGNE

Période du 01/07/17 au 30/06/18
 Edition du 13/11/18
 Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Stocks revendus en l'état				
Marchandises	1 761 447	1 465 483	295 964	
Approvisionnement				
Stocks approvisionnement				
Matières premières				
Autres approvisionnements				
TOTAL I	1 761 447	1 465 483	295 964	

Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
TOTAL II				

Production en cours				
Produits				
Travaux				
Études				
Prestations de services				
TOTAL III				

PRODUCTION STOCKEE (ou déstockage de production)	II + III		
---	-----------------	--	--

SAS 110 VIGNE

49 ROUTE D'AUXERRE

89 470 – MONETEAU

Paris, le 14 Novembre 2018

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

*Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 30 Juin 2018*

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

 **commissaire
aux comptes**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie des Nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce.

C.H.D Audit – Ile de France
Commissaire aux Comptes

Jean-Marc BULLIER

GREFFE du TRIBUNAL de COMMERCE
Service comptes annuels
90, rue de Paris
BP 94
89010 AUXERRE

Lettre recommandée avec AR

Réf : CV/JMK/CP

Objet :
Dépôt des comptes 110 VIGNE
Exercice au 30/06/2018

Monéteau,
le 4 février 2020

PJ : annoncées dans courrier



Monsieur le Président,

Dans le cadre de notre dossier de dépôt des comptes de la société 110 VIGNE pour l'exercice clos au 30 juin 2018, nous vous prions de trouver ci-joint les pièces suivantes :

- Un exemplaire du bilan (actif, passif) ; le compte de résultat et les annexes ;
- La résolution votée de l'affectation du résultat de l'exercice au 30 juin 2018 ;
- Le rapport du Commissaire aux comptes ;
- Le rapport de gestion ;
- Un chèque de 51,53 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE (*merci de nous adresser la facture*).

Vous en souhaitant une bonne réception,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos meilleures salutations.

Jean-Marc KREBS
Directeur Général



8601: AUKERHE GÄRUX
- 2 FEB 2020
DE OPPERHOOFD VAN DE
CHIEF VAN DE WARDEN